

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal de Saint Laurent la Gâtine, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le vendredi 5 septembre deux mille quatorze à vingt heures trente sous la présidence de Patrick LENFANT, Maire.

PARTICIPANTS : Patrick LENFANT (mairie), Michelle VIEL (adjointe), Jean-Claude SOLIGNAT (adjoint), Maryline BRUNOT, Aymeric BLAN, David DUPREY, Caroline GUIOT, Régis HERVE, Thierry LONGUET, Guillaume JAGOREL, Yannick VIET

ABSENTS (excusés): néant

M. Régis HERVE a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2014 est approuvé à l'unanimité

1. TRAVAUX - DEMANDES DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FDAIC

1-1 Buse d'eaux pluviales à L'Aumône

Le Conseil Municipal doit procéder au remplacement de la buse sous voirie d'écoulement des eaux pluviales rue de la Croix de Fer à l'Aumône suite à son effondrement.

L'entreprise PIGEON est retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 3 845€ HT soit 4 614€ TTC.

Le Conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

[Subvention Département FDAIC (30%):	1 154,00€ HT
[Autofinancement :	2 691,00€ HT
TOTAL	3 845,00€ HT
(Montant TTC (TVA 20%))	(4 614€ TTC)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 4^{ème} trimestre 2014
Vote à l'unanimité

1-2 Comblement d'une marnière Rue des Vignes

Le Conseil Municipal doit procéder au sondage et au comblement d'une marnière sous voirie rue des Grandes Vignes suite à son effondrement.

L'entreprise GINGER CEBTP est retenue pour la réalisation du sondage pour un montant de 3 280€ HT soit 3 936€ TTC.

L'entreprise DIAS est retenue pour la réalisation de ces travaux pour un montant de 14 000€ HT soit 16 800€ TTC.

Le Conseil municipal sollicite à cet effet une subvention au titre du fonds départemental d'aides aux communes pour cette réalisation.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

[Subvention Département FDAIC (30%):	5 184,00€ HT
[Autofinancement :	12 096,00€ HT
TOTAL	17 280,00€ HT
(Montant TTC (TVA 20%))	(20 736,00€ TTC)

L'échéancier prévisible de réalisation des travaux est le suivant : 4^e trimestre 2014

Vote à l'unanimité.

2. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Des modifications budgétaires doivent être faites consécutivement aux évènements imprévus de cet été :

- Effondrement buse de l'Aumône, effondrement marnière rue des Grandes Vignes et réfection toiture église:

Le budget ayant été voté en sur-équilibre,

- Recettes d'Investissement : 147 583,00€
- Dépenses d'Investissement: 97 105,00€

Soit une différence de 50 478,00€

et du fait des travaux imprévus et urgents suite aux effondrements, crédits des comptes suivants:

D2315: + 25 550,00€ travaux de voirie
D2313: + 7 671,00€ réfection église

R1323: + 6 338,00€ subventions FDAIC buse et marnière

- Licences logiciels:
D2051: + 107,00€ D 020: - 107,00€
- Remplacement lanterne allée du Château (avant remboursement par l'assurance adverse):
D61523: + 673,00€ D 022: - 673,00€
- Franchises dégâts église et lampadaire:
D616: + 970,00€ D 022: - 970,00€

Vote à l'unanimité

3. COMMISSIONS ET SYNDICATS

3-1 SITED (transport des lycéens) :

- Modification de l'art. 6 des statuts
Par délibération n°2014-6 du 25 juin 2014, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Transports des Elèves de Dreux (SITED) s'est prononcé favorablement sur la modification de l'article 6 de ses statuts.
Conformément à l'article L 5211-20 du CGCT, les Conseils Municipaux doivent être consultés et délibérer dans un délai de trois mois.
Il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification suivante des statuts du SITED :

Article 6 : Composition du Bureau :

Le comité élit, parmi ses membres, un bureau qui comprend :

- Un Président
- Des Vice-présidents dont le nombre est déterminé conformément aux dispositions de l'article L 5211-10 du CGCT
- Un ou plusieurs membres

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la modification de l'article 6 des statuts du SITED.

- Tarifs augmentés de 10€ pour le premier coupon de l'année, soit : 121,10€ / 1^{er} semestre et 111,10€ au second semestre; (Nota : la participation de la Commune reste inchangée à 35€ / semestre). Vote à l'unanimité

3-2 SIRMATCOM :

Aucun accord n'a encore pu être obtenu pour l'utilisation de la déchetterie de La Musse, malgré toutes les actions menées.

3-3 S.R.P :

- La rentrée scolaire a pu avoir lieu dans la nouvelle classe de Boissy, bien que certaines finitions restent encore à faire. Merci aux personnels de la commune qui ont compensé les manquements des entreprises et fait en sorte que les enfants puissent rentrer dans des locaux propres.
- Cantine : La cuisine de Boissy a été équipée de nouveaux matériels mis aux normes.
- La mise en place des nouveaux horaires fait apparaître des problèmes de place, d'organisation et de nature des activités périscolaires (TAP)

3-4 C.C.4.V :

- Rythmes scolaires : adaptation des ouvertures des 5 Accueils de loisirs en fonction des différents horaires des écoles ; mise en place des études ; accueil des enfants le matin de 7h à l'ouverture des classes, le soir après la classe ou les APC ou les TAP pour Chaudon.

3-5 SIEPRO

Délibération qui annule et remplace la délibération du 28 mars 2014 corrigée le 04 avril 2014

En remplacement de M. Thierry LONGUET, démissionnaire de cette fonction, le Conseil Municipal élit à l'unanimité M. David DUPREY, qui l'accepte, comme représentant suppléant de la commune auprès du SIEPRO.

4. QUESTIONS DIVERSES

- Notre commune vient d'être informée que des sondages de sol à la recherche d'éventuelles cavités sont imposés pour toute nouvelle construction ou agrandissement. Un arrêté sera publié prochainement.

La prochaine réunion du Conseil est prévue le 17 octobre 2014.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est close à 23 h.
Fait et délibéré les jours, mois et an comme indiqué précédemment.